

Commune de PLOUNEVEZ MOEDDEC
Département des Côtes d'Armor
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Du 28 septembre 2026 à 19 heures 30
Membres en exercice : 15 – membres présents : 13
Date de convocation : 23 septembre 2026

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Sonia ALLAIN, Maire

Étaient présents : Sonia ALLAIN, Maire, Patrick GUILLOUX, Sylvie MARIGAULT, Jean-François LE MIGNOT, Morgane BROUDER, Maires-Adjointes. Franck HAMARD, Ludivine GEORGELIN, Nelly ROPARS, Anna MERCIER, Maxime TIREL, Mathieu LE GALL, Lizig CLOAREC, Serge OLLIVAUX

Absents : Claudie VASSEUR, qui donne pouvoir à Maxime TIREL. Nolwenn BOHEC, qui donne pouvoir à Morgane BROUDER

Secrétaire de séance : Anna MERCIER

202699 - Projet cinéma itinérant : proposition de convention pour utilisation des salles communales

Morgane BROUDER, Maire-Adjointe, présente à l'assemblée, l'association « La Vedette » qui porte un projet de cinéma itinérant sur le territoire des Côtes d'Armor. Il propose aux habitants des communes sans accès évident aux salles fixes, des séances de films qui sortent au cinéma, en moyenne 4 à 5 semaines après leur sortie nationale. Pour assurer ces séances, du matériel de cinéma est déplacé sur des points de projection au sein de salles municipales, mises à disposition par les communes accueillantes.

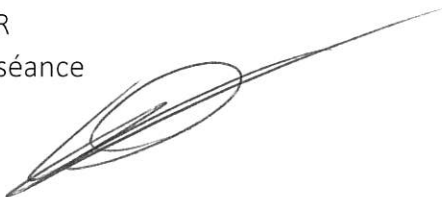
L'association propose à la commune de PLOUNEVEZ MOEDDEC d'assurer une programmation publique de cinéma à la salle Madeleine Le Corre, d'octobre 2026 à avril 2027. La participation financière de la commune s'élèverait à 1 euro / habitant. Une convention est rédigée, fixant les modalités et obligations entre la commune et l'association

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la proposition de participation financière de l'association La Vedette
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme
Sonia ALLAIN, Maire

Anna MERCIER
Secrétaire de séance



Certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 2 octobre 2026
Et de la transmission en préfecture le 2 octobre 2026.

